

Retraite avec FOCom



ÉDITO

Cher(e) collègue

Ce guide pratique a été réalisé par FOCom pour t'aider à préparer ton départ à la retraite. En effet, il faut penser à une multitude de formalités en amont de la date prévue. Notamment pour conserver tous ses droits. Droits pour lesquels FOCom s'est battue et dont nous exigeons le maintien voire le renforcement. Par exemple l'amélioration des «avantages salariés» qui sont notoirement insuffisants voire ridicules quand on songe aux années de travail que nous avons dédiées au développement de l'entreprise. FOCom a réalisé une pétition en ce sens.

Et comme rien ne nous est donné, comme rien n'est jamais défensivement acquis, nous en profitons pour t'inviter à demeurer actif lors de ta retraite, en restant adhérent FOCom ou en le devenant, sachant que la cotisation est divisée par deux pour les retraités et qu'elle reste déductible des impôts à hauteur de 66% de son montant. Nous devons rester mobilisés pour défendre nos droits d'anciens salariés d'Orange mais aussi plus globalement le montant de nos retraites, la prévoyance, les structures d'accueil des seniors, les services publics de santé et d'éducation, etc. En effet, si nous sommes retraités nous n'en restons pas moins attentifs à nos conditions de vie mais aussi à celles de nos enfants et petits-enfants.

Plus nombreux, nous serons plus forts.

Souhaitant t'être utiles avec ce petit guide, nous te souhaitons une excellente retraite.

Les militants FOCom restent à ton écoute et à ta disposition pour t'accompagner si besoin.









SOMMAIRE

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE AVANT DE PARTIR?	4
QUE VONT DEVENIR VOS DROITS SOCIAUX?	5
FONCTIONNAIRES: VOS GARANTIES SANTÉ ET PRÉVOYANCE	7
QUE DEVIENNENT VOS AVANTAGES À LA RETRAITE?	8
GARDER DES LIENS	9
NOTES	11



QUE DEVEZ-VOUS FAIRE AVANT DE PARTIR?

♦ Vis-à-vis de l'entreprise

Restituer vos ressources et matériels professionnels lors d'un RDV avec votre manager (carte professionnelle et carte Corporate si utilisée, ordinateur, etc.). Signer un constat contradictoire lors de la restitution.

Vous recevrez une carte de retraité Orange sur laquelle vous devrez apposer votre photo.

Pour vous

- <u>Numéro de mobile «tous en 4G»:</u> si vous êtes équipé d'un téléphone mobile professionnel, vous pouvez demander à conserver le numéro à titre privé en vous adressant à votre Responsable Ressources Humaines pour demander l'envoi d'un contrat de cession, 3 mois avant le départ. Un nouveau contrat transformant votre ligne «4G» en ligne «grand public» vous sera proposé avec différentes solutions.
- <u>Numéro de mobile professionnel</u>: si vous avez un mobile professionnel, vous pouvez demander à conserver le numéro après votre départ en retraite. Cette demande ne sera pas forcément acceptée et est soumise à une réponse de l'entreprise.
- N'oubliez pas de changer votre adresse de messagerie pour tous les sites que vous utilisez à usage personnel : kiosque salariés, CSEE, CSEC, Amundi, BNP, Mutuelle, Orange Bank, Impôts, etc.
- En particulier, veillez à changer si besoin votre adresse mail sur le site Digiposte pour continuer à accéder à votre coffre-fort électronique, vos bulletins de paie, votre BSI et tous les documents que vous souhaitez archiver.
- <u>Impôts sur le revenu</u>: une fois à la retraite, sur le site impots.gouv.fr, vous pouvez modifier le montant des revenus de l'année de départ pour obtenir une réévaluation du taux d'imposition.
 - De plus, si vous avez touché une prime pour votre départ à la re-

traite, vous avez la possibilité d'étaler cette somme sur plusieurs années. Vous pouvez , soit prendre RDV directement auprès du service des impôts auquel est rattaché votre foyer fiscal pour mettre en œuvre cet étalement , soit faire l'étalement de la somme via internet.

QUE VONT DEVENIR VOS DROITS SOCIAUX?

Votre épargne salariale

Vous devrez modifier votre profil sur le site Amundi (statut retraité) en ajoutant un justificatif qui indique la date de départ:

- ⇒ L'attestation d'admission à la retraite pour les ACO
- ⇒ Le titre de pension pour les AFO

<u>1^{er} cas:</u> vous conservez votre PEG et/ou votre PERCO Les frais de gestion restent à la charge de l'entreprise et vous bénéficierez des mêmes périodes d'arbitrage que les salariés.

<u>Ce qui change:</u> vous ne bénéficierez plus de l'abondement, et, à condition d'avoir conservé son PEG (et/ou son PERCO), il sera possible de faire des versements dans la limite de 1/4 de votre pension annuelle brute.

 $\underline{2^d}$ cas: vous souhaitez vendre partiellement ou en totalité votre épargne salariale.

Le départ en retraite est un cas de déblocage anticipé pour le PEG et permet aussi de retirer son épargne du PERCO. Vous devrez obligatoirement joindre une pièce d'identité pour toute demande de remboursement. Attention si vous soldez votre compte PEG, il ne sera plus possible d'en ouvrir un nouveau.

Site Amundi et adresse postale: AMUNDI TENUE DE COMPTES TSA 30209 26956 VALENCE Cedex 9 en rappelant votre identifiant Amundi.

Hotline: 0800 20 20 20 (touche 2)

♦ Votre régime de prévoyance santé

Votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie:

- ⇒ Vous devez mettre à jour votre nouveau statut: «Retraité»
- ➡ Si vous avez prévu de déménager après votre départ en retraite, il est conseillé de vérifier si vous serez rattaché à la même Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Si non, vous devrez entreprendre les démarches nécessaires auprès de la CPAM.

Vous pouvez faire ces modifications en vous connectant sur votre compte Ameli : http://www.ameli.fr

Votre régime complémentaire:

⇒ Salariés de droit privé:

Lorsque vous partirez à la retraite, la couverture Prévoyance des salariés du Groupe Orange cessera le jour de votre départ de l'entreprise mais un maintien de garanties est possible en santé: les assureurs du régime du Groupe proposent d'adhérer au régime «sortie de Groupe» (Loi Evin) pour des garanties identiques la première année d'adhésion.

L'adhésion doit intervenir dans les 6 mois qui suivent le départ en retraite.

Le formulaire se trouve sur le site www.prevoyons.com.

Tél. 0 969 397 272

Par ailleurs, La Mutuelle Générale propose un contrat senior individuel: avant votre départ en retraite, vous pouvez établir un devis sur le site internet de La Mutuelle Générale.

www.lamutuellegenerale.fr

Tél. 0 969 363 373

Le cas échéant vous pourrez choisir une autre mutuelle ou assurance santé.

FONCTIONNAIRES: VOS GARANTIES SANTÉ ET PRÉVOYANCE

Garanties Santé:

Votre affiliation au régime complémentaire de frais de santé Orange est résilié (de même pour votre conjoint s'il est au régime des «conjoints cotisants »).

Vous aurez le choix entre:

- régime individuel statutaire santé de LMG sous condition (retour à l'ancien contrat individuel) sur demande auprès de La Mutuelle Générale,
- ⇒ régime de sortie de Groupe «Loi Evin»,
- ⇒ mutuelle santé de votre choix.

La première année de votre retraite, en choisissant le régime de sortie de Groupe «Loi Evin», vos cotisations resteront les mêmes ainsi que les prestations santé. Ensuite, au bout de la 1ère année de retraite, les cotisations ne sont plus encadrées par la loi Evin: il en résulte une augmentation substantielle de vos cotisations. Ainsi, au moins un mois avant la date anniversaire de votre départ, vous pouvez choisir de revenir au régime individuel statutaire santé de LMG sous condition (retour à l'ancien contrat individuel) sur demande auprès de la Mutuelle Générale, ou bien si c'est votre choix, de changer de mutuelle.

<u>Attention</u>: Si vous étiez titulaire d'un contrat Prévoyance Individuelle avant votre départ en retraite et si vous choisissez la «Loi Evin» pendant la première année de retraite, vous ne cotiserez plus pour les Garanties Prévoyance Individuelles pour lesquelles vous avez cotisé pendant toute votre carrière et romprez ainsi votre contrat Individuel de Garanties Prévoyance Mutuelle. Après, il ne sera plus possible de reprendre les Garanties Prévoyance Individuelles.

En tout état de cause, vu la disparité des contrats statutaires ainsi que la complexité des contrats, il vous est vivement conseillé de contacter directement la Mutuelle Générale (via l'espace adhérent). Un correspondant de la Mutuelle Générale, qui aura entièrement connaissance de votre contrat, vous proposera alors différentes possibilités adaptées à votre situation personnelle.

Garanties prévoyance:

Les garanties du nouveau contrat collectif prévoyance fonctionnaire s'éteignent à la date de votre départ en retraite.

Cependant, à la mise en place du contrat collectif fonctionnaires (au 1er juillet 2021), si vous bénéficiiez du contrat prévoyance individuel et si vous ne l'avez pas dénoncé auprès de LMG, vos garanties individuelles courent toujours. À noter principalement la garantie obsèques et la garantie dépendance (à ce jour, le montant de prise en charge dépendance s'élève à 345€/mois, ce qui n'est pas négligeable vu le prix des EHPAD).

♦ Tutélaire:

Il vous est conseillé de prendre contact avec «La Tutélaire» afin de faire un point sur votre situation.

Des contrats prévoyance adaptés à vos besoins | Tutélaire mutuelle humaniste (tutelaire.fr)

QUE DEVIENNENT VOS AVANTAGES À LA RETRAITE?

♦ CSEC:

Pour réactualiser votre compte en tant que retraité:

https://www.ce-orange.fr/inscription-retraites

Consultez les offres réservées aux retraités sur le portail:

https://www.ce-orange.fr/CAS/login

♦ Téléphonie:

- ⇒ L'abonnement gratuit ligne fixe est conservé.
- ⇒ Vous pourrez vous inscrire à: https://monkiosqueretraites.orange.fr pour bénéficier d'une remise de 10 % sur un abonnement de votre choix dans chacun des univers Fixe, Mobile et Internet.

Restauration:

Vous avez toujours accès aux restaurants d'entreprise Orange et pouvez bénéficier du tarif subventionné Orange (ce n'est pas un droit mais une tolérance).

GARDER DES LIENS

Associations de retraités:

⇒ Restez connecté avec le syndicat FOCom en adhérant à FOCom Retraités. Les cotisations retraités sont diminuées de moitié par rapport à celles des actifs et restent déductibles des impôts à hauteur de 66%. Vous recevrez des informations régulièrement et pourrez bénéficier d'informations proposées par l'AFOC (Association Force-Ouvrière Consommateurs).

De plus, vous pourrez adhérer, la CNPC – Caisse Nationale de Prévention des Conducteurs de la communication (cnpccom.com) moyennant une cotisation de 20 €/an.

Pour nous contacter: retraites@fo-com.com

Appartenance

Anciens collaborateurs, tous grades confondus, qui souhaitent garder un lien et rester des ambassadeurs d'Orange

- information, connaissance des produits
- bénévolat, en relation avec la Fondation Orange

<u>Contact:</u> appartenance@orange.fr http://www.appartenance-asso.com/

⇒ COmité de Llaison des cadres Dirigeants Retraités (COLIDRE) de France-Télécom-Orange

Training de Llaison des cadres Dirigeants Retraités (COLIDRE)

de France-Télécom-Orange

Training de Llaison des cadres Dirigeants Retraités (COLIDRE)

de France-Télécom-Orange

Training de Llaison des cadres Dirigeants Retraités (COLIDRE)

de France-Télécom-Orange

Training de Llaison des cadres Dirigeants Retraités (COLIDRE)

de France-Télécom-Orange

Training de Llaison des cadres Dirigeants Retraités (COLIDRE)

de France-Télécom-Orange

Training de Llaison des cadres Dirigeants Retraités (COLIDRE)

de France-Télécom-Orange

Training de Llaison de

Faire vivre du lien entre ses membres et avec Orange, en être les ambassadeurs du Groupe, contribuer à enrichir et à transmettre la mémoire de l'entreprise.

http://www.colidre.fr/

La Fondation Orange

Pour participer aux actions de la Fondation:

https://www.fondationorange.com/

♦ Des professionnels à votre écoute:

- ⇒ accès aux assistants sociaux des caisses de retraite et/ou de secteur,
- ⇒ accès pendant un an à la cellule d'écoute (IAPR): 0 800 85 50 50

Les élus FOCom vous souhaitent une très bonne retraite!



Notes

_
_
_
 _
_
_
_
_
_
 _
_
_
 _



Retraité,

je suis connecté avec FOCom en restant adhérent ou en devenant adhérent,

je suis informé de l'actualité en recevant les newsletters et en naviguant sur le site FOCom Orange,

je suis actif pour défendre mes droits,

je participe aux réunions conviviales organisées par FOCom.

